

(sous réserve de validation par le Conseil d'Administration)

REGLEMENT DU CONCOURS « FAITES DE LA SCIENCE » 2026

Culture scientifique et sensibilisation des jeunes à la démarche scientifique

Le genre masculin a été retenu dans ce document afin d'en faciliter la lecture.

Article 1 – L'organisateur

L'Université de Haute-Alsace (UHA), domiciliée au 2, rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse Cedex, par l'entremise de la Faculté des Sciences et Techniques (FST), soutenue par la CDUS (Conférence des Doyens et directeurs des UFR Scientifiques des universités françaises) et par les universités scientifiques de France, organise le concours « Faites de la science ». Les conditions et modalités de ce concours sont définies dans le présent règlement sur la base du règlement national « Faites de la science », accessible sur : https://www.faitesdelascience.com/?page_id=98

Article 2 – Objectif/Objet du concours

Le concours « Faites de la science » vise à :

- Promouvoir les sciences auprès des publics du secondaire de l'académie de Strasbourg.
- Sélectionner et mettre en valeur les meilleurs projets d'expériences scientifiques ou techniques proposés par des établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés sous contrat, dans le cadre de leurs activités scolaires ou parascolaires, et réalisés dans le cadre du concours « Faites de la science » conformément au dispositif et aux modalités du concours énoncées dans le présent règlement.

Le concours « Faites de la science » est organisé en parallèle des concours « CGénial » et « FabLab » dont le calendrier et les modalités d'organisation sont similaires.

Article 3 – Dispositif du concours et calendrier

Le concours se déroule en deux phases :

- une locale (forum régional) au niveau des universités participantes. La Faculté des Sciences et Techniques de Mulhouse, composante de l'Université de Haute-Alsace, organise le forum Alsace.
- et une nationale (forum national), dans l'université organisatrice au niveau national (Université de Bretagne occidentale) : https://www.faitesdelascience.com/?page_id=119

Calendrier du concours « Faites de la science » :

Septembre/Octobre 2025

- Lancement du concours « Faites de la science » par la CDUS ;
- Diffusion des dossiers de candidatures par les universités participantes aux établissements d'enseignement secondaire ;
- A la FST, constitution d'un jury local constitué d'un universitaire, d'un inspecteur, d'un membre de la société civile et d'un membre d'une association de vulgarisation scientifique pour la première phase du concours.



Mi-décembre 2025

- Date limite d'envoi des candidatures par les établissements scolaires à leurs universités de rattachement.
- Sélection des dossiers et attribution d'une **bourse de 300 €** aux projets retenus par le jury local, **versée par la Faculté des Sciences et Techniques de l'UHA.**

Le nombre de bourses décernées est laissé à l'appréciation des universités dans la limite de 10.

Le jury est souverain, il fixe seul les conditions d'instruction des dossiers. Ses décisions sont sans appel.

- Annonce des résultats : les établissements scolaires des candidats seront informés des décisions les concernant par mail et/ou par courrier. La liste des lauréats sera diffusée sur les sites internet des universités engagées dans ce concours.

Entre la communication des sélections et le forum local

Les lauréats réalisent les expérimentations décrites dans leurs projets au sein de leurs établissements scolaires, clubs ou associations et les supports de présentation des résultats au moyen de posters, maquettes, matériel multimédia... Ils communiqueront un résumé à l'organisateur local du concours.

Le 29 Avril 2026

Organisation d'un forum local « Faites de la science » par la FST pour accueillir les porteurs de projets soutenus par une bourse et leurs travaux (posters, manipulations, maquettes... réalisés dans le cadre des projets soutenus). Des élèves ambassadeurs, au nombre de cinq, seront chargés de défendre oralement leurs projets auprès des membres du jury sous forme de mini-soutenances sur les stands.

Les meilleurs projets seront récompensés par des prix. La nature de ces prix est laissée à l'appréciation des universités organisatrices au plan local. Ils peuvent être financés par des partenaires de l'opération et/ou des entreprises sponsors.

L'équipe ayant obtenu le premier prix du concours local participera à la sélection nationale, sous l'égide de la CDUS, dans les locaux de l'université organisatrice.

A l'issue de chaque forum local, les universités participantes communiqueront le dossier du premier prix qu'elles ont sélectionné à l'université organisatrice du concours national.

Le 6 juin 2026

La finale nationale « Faites de la science » se déroulera dans les locaux de l'université organisatrice.

Les lauréats sélectionnés au niveau national seront invités à exposer leurs travaux (posters, manipulations, maquettes... réalisés dans le cadre des projets soutenus) à la communauté scientifique et aux partenaires du concours national. Des élèves-ambassadeurs seront chargés de défendre oralement leurs projets auprès des membres du jury national sous forme de mini soutenances sur les stands.

Article 4 – Conditions de participation

Le concours « Faites de la science » s'adresse aux élèves des collèges et/ou lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics ou privés sous contrat, situés sur le secteur de recrutement des universités qui participent au concours.



Pour la phase locale du concours :

- 1-La participation au concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la nullité de la participation et l'élimination du participant.
- 2-La participation au concours est gratuite.
- 3-La participation est unique. Chaque participant ne peut participer qu'une fois au concours.
- 4-La participation se déroule durant toute la période du concours « Faites de la Science » 2026, soit de septembre 2025 au 6 juin 2026.
- 5- La participation se fait par équipes, composées au minimum de 3 élèves, et au maximum de 7 élèves.
- 6-Toute équipe ou participant enfreignant les règles morales et légales (diffamation, injure, contenu choquant, etc.) pourra être exclu du concours sans préavis.

Article 5 – Modalités du concours

- 1-Les projets d'expériences scientifiques menés par les élèves doivent s'inscrire dans le cadre scolaire ou parascolaire (club, association, par exemple). La mixité des équipes et des disciplines est encouragée.
- 2-Ces actions peuvent s'appuyer sur des dispositifs de l'éducation nationale (ateliers scientifiques et techniques par exemple).
- 3-Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'un ou plusieurs champs disciplinaires scientifiques ou technologiques et peuvent être croisés avec des actions relevant des disciplines des sciences humaines.
- 4-Les thèmes traités s'inscriront de préférence dans les programmes ou activités pédagogiques des élèves, ou auront un lien étroit avec leur environnement.
- 5-Les travaux scientifiques ou technologiques doivent être du niveau scolaire des élèves porteurs du projet.
- 6-Les projets doivent être réalisables par les élèves. Ils devront faire apparaître la part d'initiative et l'autonomie des élèves dans la conduite de l'action. Chaque équipe est encadrée par un enseignant de son établissement.
- 7-Les réalisations doivent pouvoir être présentées par les équipes dans le cadre du forum local et, le cas échéant, du forum national.
- 8-Chaque établissement scolaire ne peut pas présenter plus de deux dossiers de candidatures.
- 9-La collaboration des équipes avec des enseignants-chercheurs ou des laboratoires universitaires est encouragée.
- 10-Chaque projet fera l'objet d'un dossier de candidature présenté par l'enseignant responsable du projet, visé par le chef d'établissement, et adressé aux organisateurs du concours local dans les délais réglementaires (avant le 1 février 2026).
- 11-Le formulaire du dossier de candidature est disponible par téléchargement sur le site officiel du concours « Faites de la science » (<https://www.faitesdelascience.com>), sur le site web de chacune des universités participantes ou bien par courrier, sur demande formulée auprès des universités.
- 12-Les équipes bénéficiant d'une bourse s'engagent à fournir aux organisateurs du concours local, avant début mars 2026, un rapport, de quatre pages maximums, décrivant la réalisation du projet et le résultat obtenu. Ce rapport ne sera pas utilisé pour l'évaluation des projets mais uniquement pour l'information du jury et la communication autour de l'événement.

Article 6 – Conventions avec les partenaires

Des conventions particulières pourront être conclues localement entre les universités organisatrices des concours locaux et les organismes partenaires.

Article 7 – Déroulement du vote et désignation des gagnants

Pour la phase locale du concours :

- 1-Chaque équipe est classée selon le nombre de points attribués par les Jurys (cf. grille d'évaluation en annexe).
- 2-L'équipe gagnante est celle ayant obtenu le plus de points.
- 3- Le classement final sera établi par l'organisateur à partir des points obtenus par chaque équipe.
- 4-Le nom de l'équipe gagnante sera annoncé lors d'une cérémonie de clôture.

Critères d'évaluation

Classement des équipes sur la base de la somme des points obtenus après présentation des projets.

Article 8 – Dotations

- 1^{er} prix : prise en charge des frais de déplacement de l'équipe pour la finale nationale du concours « Faites de la science »
- Pour chaque équipe participante : un lot divers d'une valeur maximum de 370€.

En complément, des lots peuvent être offerts par les sponsors du concours.

La vente ou l'échange des lots sont strictement interdits.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un autre d'une valeur équivalente si les circonstances l'exigent. Tout prix ne peut donner lieu à une contestation, ni à sa contre-valeur en argent ou tout autre échange, quel qu'en soit le motif.

Article 9 – Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

L'Université de Haute-Alsace n'est organisatrice que la phase locale du concours « Faites de la science ». Elle ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements susceptibles d'intervenir lors de la phase nationale.

Article 10 – Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé et sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.



Article 11 – Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours sur le site internet de la FST (www.fst.uha.fr).

Article 12 – Données personnelles

Dans le cadre de la manifestation régionale et nationale, sauf mention spéciale de leur part, les participants, mineurs (par le biais de leurs représentants légaux) et majeurs, autorisent la CDUS, les universités organisatrices du forum régional et l'université organisatrice du forum national à publier les photographies ou vidéos qui seront prises ces jours-là et utilisées à des fins de communication et de valorisation du concours (les établissements candidats aux concours gèrent les autorisations de droit à l'image par l'ensemble des participants).

Si une personne ne souhaite pas apparaître sur les photographies, elle doit en faire la demande écrite avant que n'ait lieu le concours régional de son académie et le concours national.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne physique a le droit d'obtenir de la part des organisateurs l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ainsi que la limitation et la portabilité du traitement réalisé, sur simple demande auprès de l'UHA pour la phase locale, et de la CDUS pour la phase nationale.

ANNEXE 1

GRILLE D'ÉVALUATION

Établissement	Projet
.....

		Excellent 5	Bon 4	Moyen 3	Faible 2	Insuffisant 1	Note avec coefficient
1	Qualité scientifique et originalité du projet (coef. 3) Présence d'un questionnement, clarté des objectifs, mise en situation, rigueur méthodologique ...						
2	Observation scientifique (coef. 4) Rigueur des manipulations et des observations des résultats, analyse et synthèse des résultats ...						
3	Présentation (coef. 2) Organisation, lisibilité, expression orale, répartition des tours de parole ...						
4	Compréhension du sujet (coef. 3) Compréhension des termes scientifiques utilisés, qualité de réponse aux questions du jury ...						
5	Réalisation collective (coef. 2) Investissement, motivation et conviction des élèves, répartition collective sur l'ensemble du groupe ...						
6	Collaborations (coef. 2) Partenariat avec un organisme de recherche						
7	Interdisciplinarité (FDS) (coef. 2)						
	Intérêt sociétal (CGénial) (coef. 2)						
	Qualité des modélisations et simulations (FabLab) (coef. 2)						
TOTAL							/100